

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : Corse-du-Sud

Nom de la commune : PORTO-VECCHIO

N° Département : 20

Lieu-dit : CAPO DI PADULA

En site(s) Natura 2000 ■

- FF9400086 - Embouchure du Stabiacciu (à 700 m du projet) : Rejet dans cette zone en période hivernale.

Hors site(s) Natura 2000 ■ A quelle distance ?

- FR9400588- Suberaie de Ceccia/Porto-Vecchio (à 800 m du projet).
- FR9402010 - Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio (à 2.6 km du projet).



Figure 1 : Localisation des zones environnementales remarquables à proximité du site



COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

MISE A NIVEAU DE LA STATION D'EPURATION DE CAPO DI PADULA
Plan de situation

Echelle : 1 / 25 000

Etabli / vérifié par : BZA

Date : Novembre / 2021

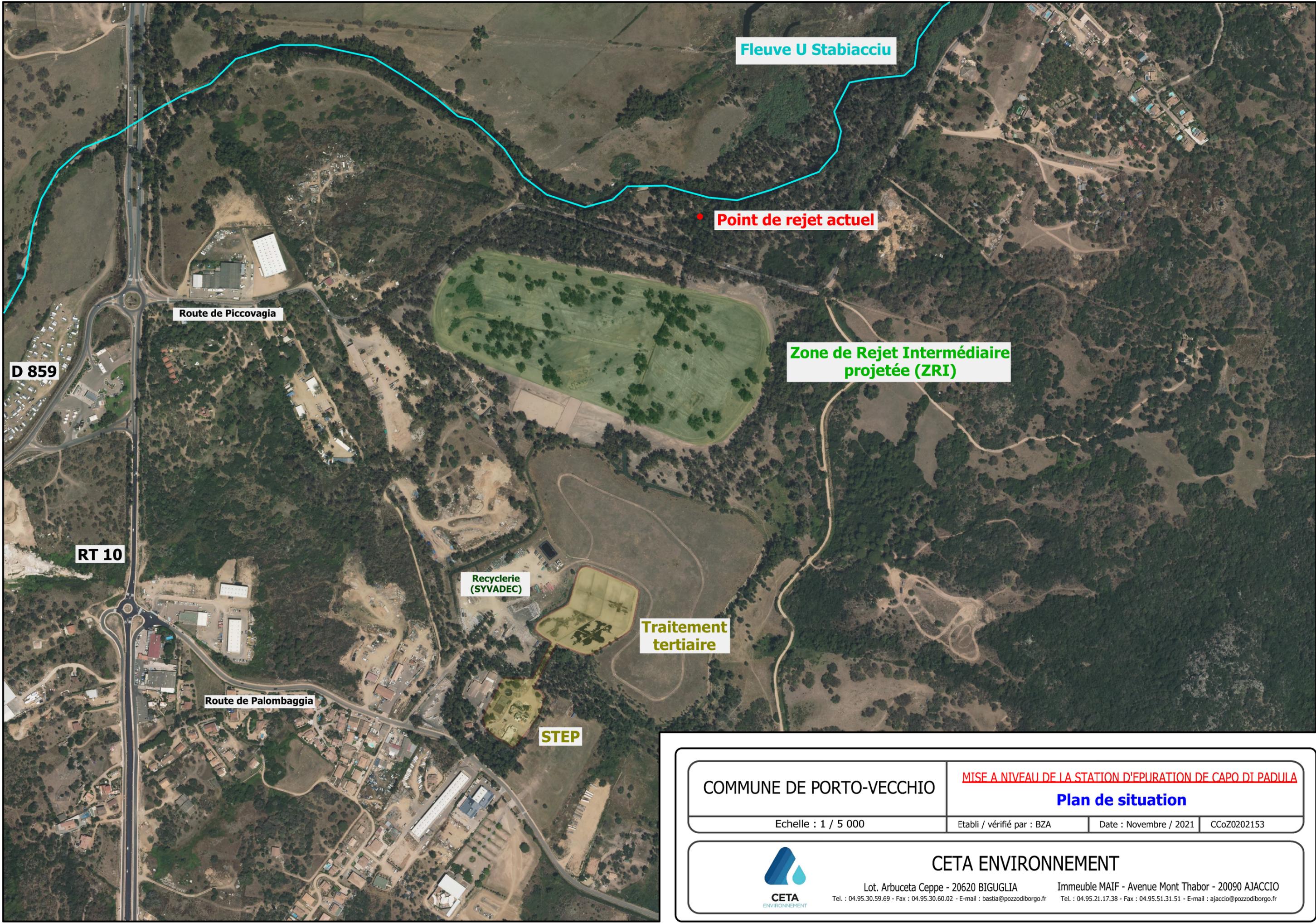
CCoZ0202153



CETA ENVIRONNEMENT

Lot. Arbuseta Ceppa - 20620 BIGUGLIA
 Tel. : 04.95.30.59.69 - Fax : 04.95.30.60.02 - E-mail : bastia@pozzodiborgo.fr

Immeuble MAIF - Avenue Mont Thabor - 20090 AJACCIO
 Tel. : 04.95.21.17.38 - Fax : 04.95.51.31.51 - E-mail : ajaccio@pozzodiborgo.fr



Fleuve U Stabiacciu

Point de rejet actuel

Route de Piccovagia

D 859

RT 10

Zone de Rejet Intermédiaire projetée (ZRI)

Recyclerie (SYVADEC)

Traitement tertiaire

Route de Palombaggia

STEP

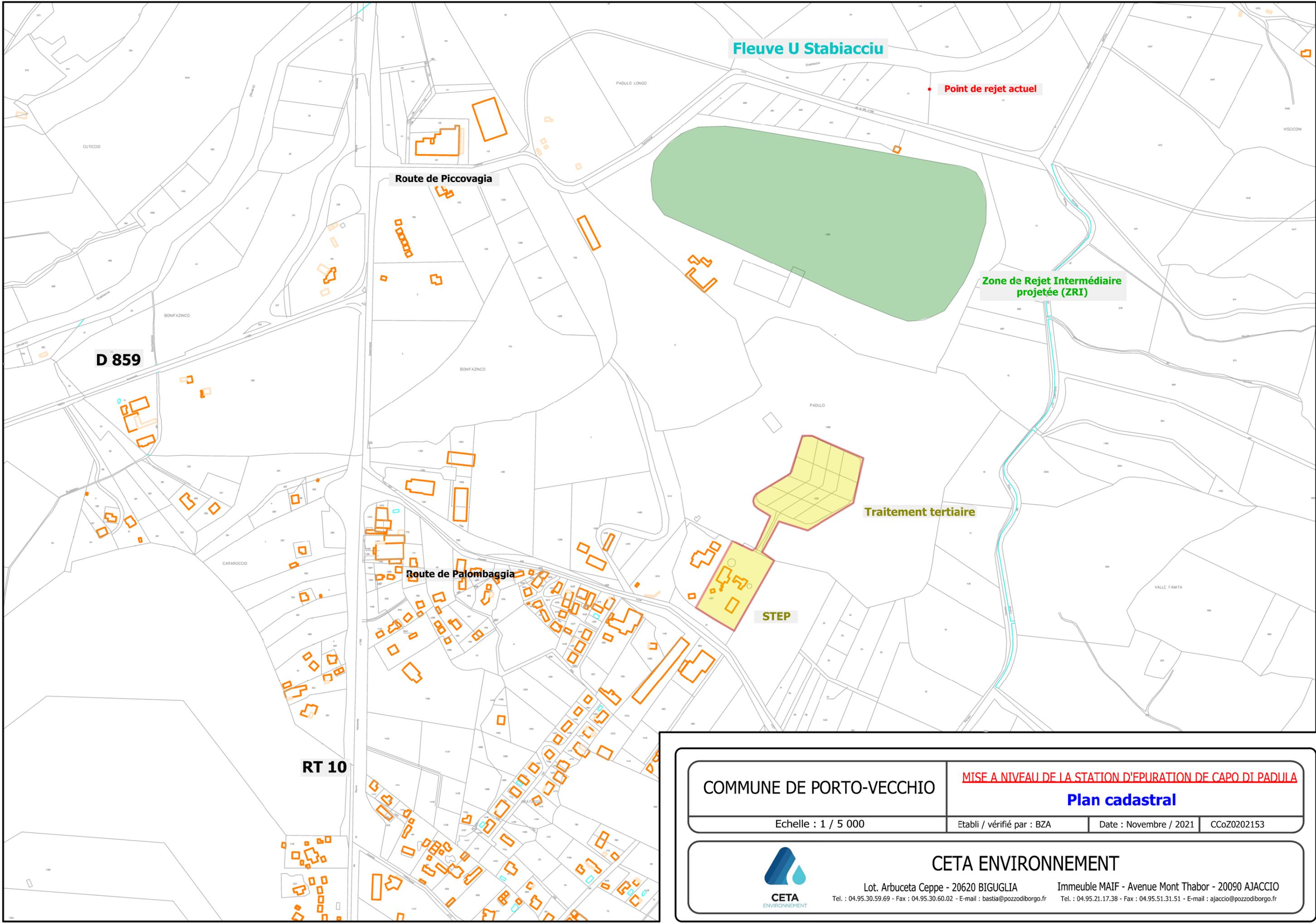
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO		<u>MISE A NIVEAU DE LA STATION D'EPURATION DE CAPO DI PADULA</u>	
		Plan de situation	
Echelle : 1 / 5 000	Etabri / vérifié par : BZA	Date : Novembre / 2021	CCoZ0202153



CETA ENVIRONNEMENT

Lot. Arbuceta Cepe - 20620 BIGUGLIA
Tel. : 04.95.30.59.69 - Fax : 04.95.30.60.02 - E-mail : bastia@pozzodiborgo.fr

Immeuble MAIF - Avenue Mont Thabor - 20090 AJACCIO
Tel. : 04.95.21.17.38 - Fax : 04.95.51.31.51 - E-mail : ajaccio@pozzodiborgo.fr



Fleuve U Stabiacciu

Point de rejet actuel

Route de Piccovagia

Zone de Rejet Intermédiaire projetée (ZRI)

D 859

Traitement tertiaire

Route de Palombaggia

STEP

RT 10

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO	MISE A NIVEAU DE LA STATION D'EPURATION DE CAPO DI PADULA		
	Plan cadastral		
Echelle : 1 / 5 000	Etabi / vérifié par : BZA	Date : Novembre / 2021	CCoZ0202153



CETA ENVIRONNEMENT

Lot. Arbuceta Ceppa - 20620 BIGUGLIA Immeuble MAIF - Avenue Mont Thabor - 20090 AJACCIO
 Tel. : 04.95.30.59.69 - Fax : 04.95.30.60.02 - E-mail : bastia@pozzodiborgo.fr Tel. : 04.95.21.17.38 - Fax : 04.95.51.31.51 - E-mail : ajaccio@pozzodiborgo.fr



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet générera les aménagements connexes suivants :

- Installations de chantier ;
- Zones de stockage de matériel et matériaux ;

Ces installations seront limitées dans le temps et n'interféreront pas avec l'exploitation de la station d'épuration.

L'organisation du chantier devra permettre une exploitation continue à une capacité de traitement correspondant à la charge actuelle de la station d'épuration.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Fonctionnement :

Le fonctionnement de la solution MBR retenue est présentée dans le synoptique suivant :

Schéma de fonctionnement de la solution MBR

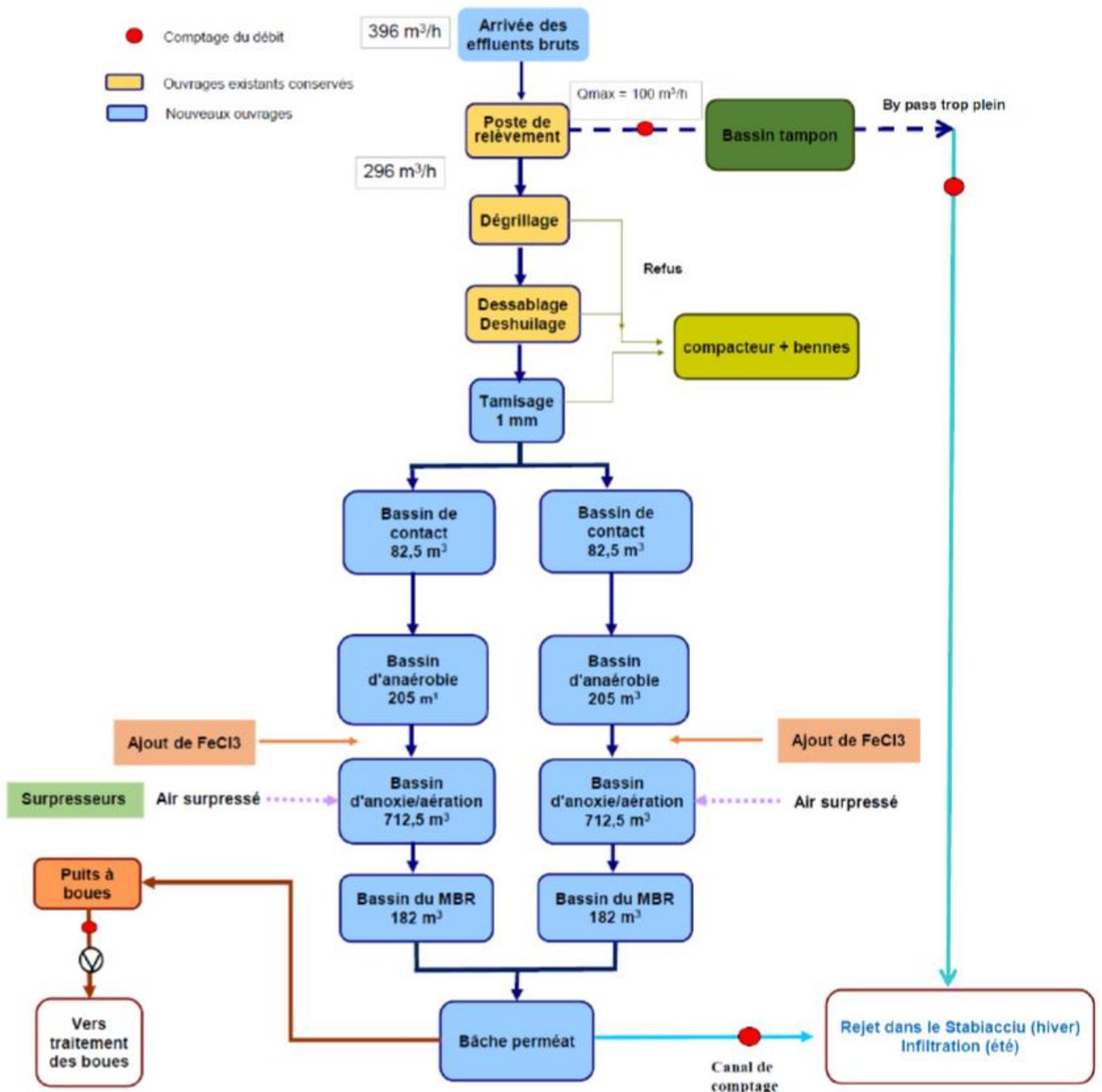


Figure 2 : Synoptique de fonctionnement de la solution MBR retenue pour la réhabilitation de la STEP de Capo di Padula



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Entretien :

Les membranes du traitement biologique MBR subissent des nettoyages en profondeur 2 à 4 fois par an, et sont réalisés directement dans la cuve membrane.

La durée d'un nettoyage exceptionnel varie de 12 à 24 heures par cassette (la durée de trempage varie en fonction de l'encrassement des membranes). Il n'est pas nécessaire d'arrêter l'installation pendant le nettoyage, le débit passant alors sur les autres cuves.

Enfin, une fois par an, les cassettes doivent être sorties hors de la cuve membranaire pour réaliser une observation approfondie et un nettoyage au jet des membranes.

Il s'agit d'observer minutieusement les cassettes (état des fibres, amas de boue, présence de filasses, état des aérateurs). Toutes ces observations doivent être consignées dans un tableau de bord. On procède ensuite au lavage des fibres avec un jet d'eau à faible pression (pour ne pas endommager les fibres) et au nettoyage des aérateurs si nécessaire.

L'extraction des cassettes sera réalisée au moyen d'une grue mobile, les membranes seront acheminées sur les zones de lavage.

Les membranes sont à remplacer tous les 7 ans environ.

Rejet :

Durant les travaux, une pollution accidentelle et localisée peut apparaître par un déversement de produits polluants issue du chantier : huiles, hydrocarbures, lubrifiants des engins de chantiers, rejet de déchets.

Les travaux pourront engendrer des impacts localisés sur les sols et sous-sols :

- Compactage des sols lié à la circulation des engins ;
- Pollution par déversement chronique ou accidentel de produits polluants (huiles, hydrocarbures, lubrifiants, déchets...) qui pourront être de plusieurs origines et liées à :
 - o La présence de produits polluants dont le stockage ou l'utilisation seraient inadaptés ;
 - o Une fuite, un déversement ou un rejet accidentel (lors de ravitaillement) de produits polluants.

Lors des travaux, le débit actuel (190 m³/h) sera traité au niveau de la filière physico-chimique.

Le rejet sera dégradé en phase travaux pour les paramètres DBO5, DCO, MES, NTK, et Pt, mais la station ne sera pas by-passée. Les concentrations des paramètres de rejet attendues en phase travaux au niveau de l'embouchure du Stabiacciu sont les suivantes : DBO5 = 127 mg/l, DCO = 424 mg/l, MES = 48 mg/l, NTK = 78 mg/l, Pt = 1 mg/l.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet. : **6 753 616,50 € HT.**

Ce prix correspond au cout prévisionnel des travaux en phase d'avant-projet avec la solution retenue d'un traitement biologique MBR.

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 5 000 à 20 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

> à 100 000 €



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

L'ensemble des incidences sont mentionnées en partie 4.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé à proximité de deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 1 « Zone Humide du delta du Stabiacciu » et 2 « Suberaie de Porto Vecchio ») et en amont d'un site Natura 2000 (FR9400586 « embouchure du Stabiacciu »).

Le rejet de la STEP est actuellement situé dans le site Natura 2000 cité précédemment.

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) : Présence d'un centre équestre au niveau de l'ancien hippodrome (zone de rejet intermédiaire projetée).
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage : Présence d'une recyclerie (syvadec) en bordure de la station d'épuration.
- Perturbations diverses (inondation, incendie...) : Zone en aléa inondation « fort » à « très fort ».
- Cabanisation

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

■ Construite, non naturelle : Urbanisation de la zone d'influence au niveau de la station d'épuration.

□ Autre (préciser l'usage) :



Figure 3 : Zones remarquables au niveau du projet

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Habitats naturels :

Une prospection faune-flore a été réalisée au niveau de la STEP existante de Capo di Padule ainsi qu’au niveau du point de rejet du Stabiacciu par le bureau d’études ENDEMYS en juin 2017.

Quatre habitats sont présents sur la zone de prospection :

Tableau 1 : Habitats naturels rencontrés au niveau de la STEP et du point de rejet

Habitats Naturels	Surface	Etat de conseravtion
Eaux douces (CB 22.1)	0,11 ha	Moyen
Plantations d'Eucalyptus (CB 83.322)	1,36 ha	Bon
Sites industriels en activités (CB 86.3)	2,21 ha	Bon
Fossés et petits canaux (CB 89.22)	0,05 ha	Moyen à mauvais

Eaux douces (CB 22.1) : sur le site, cet habitat couvre 0,1 hectare. Il correspond au cours d’eau U Stabiacciu. Son état de conservation est qualifié de moyen. En effet, la qualité de l’eau est mauvaise. Aucune espèce végétale n’est présente. C’est un habitat commun et banal en Corse.

Plantations d'Eucalyptus (CB 83.322) : sur le site, cet habitat couvre 1,36 hectares. Il correspond aux plantations d’*Eucalyptus globulus*. L’espèce principale et indicatrice de ce milieu est *Eucalyptus globulus* mais des espèces telles que *Solanum dulcamara*, *Urtica dioica* et *Calystegia sepium* sont présentes. Cet habitat est en bon état de conservation. C’est un habitat commun et banal en Corse. Il est important de noter la présence d’une espèce envahissante, *Phytolacca americana*, au sein de cet habitat, mais également, la présence d’une espèce protégée, *Tamarix africana*, au sein de cet habitat.

Sites industriels en activités (CB 86.3) : cette zone concerne les aires utilisées pour la STEP de Porto-Vecchio et concerne 2,21 hectares. Dans cet habitat, on y retrouve des espèces ubiquistes telles *Echium plantagineum* et *Plantago coronopus*. C’est un habitat anthropique.

Il est important de noter la présence d’une espèce envahissante, *Phytolacca americana*, au sein de cet habitat, mais également, la présence d’une espèce protégée, *Tamarix africana*, au sein de cet habitat.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Fossés et petits canaux (CB 89.22) : cette zone concerne les aires utilisées pour les rejets des eaux de la STEP. Elle ne concerne que 0,05 hectare. Aucune espèce végétale n'est présente. C'est un habitat anthropique.



Figure 4 : Cartographie des habitats recensés au niveau de la STEP de Capo di Padule

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Inventaire floristique :

La flore recensée est relativement banale et les espèces présentes sont des espèces inféodées aux milieux perturbés.

La liste des espèces végétales inventoriées dans l'aire d'étude est la suivante :

Tableau 2 : Espèces végétales recensées au niveau du projet

Habitat correspondant	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Plantations d'Eucalyptus (CB 83.322)	<i>Arctium minus</i>	bardane à petites têtes
	<i>Calystegia sepium</i>	liseron des haies
	<i>Carduus pycnocephalus</i>	chardon à capitules denses
	<i>Chenopodium polyspermum</i>	chénopode à nombreuses graines
	<i>Coleostephus myconis</i>	chrysanthème de Mico
	<i>Eucalyptus globulus</i>	eucalyptus globuleux
	<i>Ficus carica</i>	figuier
	<i>Hedera helix</i>	lierre grimpant
	<i>Phytolacca americana</i>	raisin d'Amérique
	<i>Ranunculus lanuginosus</i>	renoncule laineuse
	<i>Solanum dulcamara</i>	morelle douce-amère
	<i>Tamarix africana</i>	tamaris d'Afrique
Sites industriels en activités (CB 86.3)	<i>Echium plantagineum</i>	vipérine à feuilles de plantain
	<i>Phytolacca americana</i>	raisin d'Amérique
	<i>Plantago coronopus</i>	plantain corne de cerf
	<i>Plantago lanceolata</i>	plantain lancéolé
	<i>Tamarix africana</i>	tamaris d'Afrique

Une espèce végétale protégée a été contactée dans et à proximité de la zone de prospection faune/flore :

- Tamaris d'Afrique (*Tamarix africana*) (9 pieds observés réparties en 6 stations) : protégée en France (arrêté du 20 janvier 1982, consolidée au 24 avril 2017) ; l'espèce est commune en Corse (Jeanmonod et Gamisans, 2013)². Elle est déterminante pour les ZNIEFF Corse. Mais elle ne figure pas sur le livre rouge de la flore menacée en France.

Par ailleurs, notons qu'une espèce envahissante a été constatée sur l'aire d'étude : Le raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) : l'espèce est en voie de colonisation au sein des habitats 'Plantations d'Eucalyptus' et 'Sites industriels en activités'.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE



Figure 5 : Répartition des observations de l'espèce végétale protégée (*Tamarix africana*) et de l'espèce végétale envahissante (*Phytolacca americana*)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Inventaire faunistique :

Le terrain d'implantation de la STEP actuelle est totalement artificialisé. Seules les espèces animales inféodées aux espaces urbanisés y trouvent un habitat favorable. Au cours du relevé faunistique, seul le moineau cisalpin (*Passer italiae*) a été observé. Espèce non protégée et commune.

Sur le site du point de rejet (cours d'eau du Stabiacciu) :

Sur le site du point de rejet des eaux traitées situé sur la rive droite du Stabiacciu, l'habitat est naturel. Il est composé d'une forêt d'eucalyptus, du fleuve U Stabiacciu et de sa végétation rivulaire.

Cette naturalité accueille une faune s'y reproduisant ou de passage.

Les oiseaux nicheurs suivants ont été observés lors du relevé faunistique:

- Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), niche dans le peuplement forestier ;
- Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), niche dans le peuplement forestier ;
- Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), niche dans le Stabiacciu ;
- Etourneau unicolore. (*Sturnus unicolor*), niche dans le peuplement forestier ;
- Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), niche dans le peuplement forestier ;
- Corneille mantelée (*Corvus cornix*), niche dans le peuplement forestier.

Une seule espèce d'amphibiens a été observée :

- la grenouille de Berger (*Pelophylax lessonae bergeri*)

Aucun reptile, mammifère ou insecte patrimonial n'a été observé. De plus, concernant les chiroptères, aucun arbre à gîte n'a été observé dans les peuplements forestiers.

La diversité faunistique observée est très faible. Cela s'explique par la faible diversité des habitats présents.

Compte tenu de la proximité de l'ancien hippodrome (zone de rejet intermédiaire projetée : ZRI) avec la zone d'implantation de la STEP actuelle, nous considérons que la faune retrouvée est similaire. Cette zone n'est pas située dans le site Natura 2000 du Stabiacciu.

Au niveau du point de rejet actuel, les boisements d'eucalyptus sont homogènes. En général, ils ne sont pas spécialement riches en biodiversité.

En outre, les habitats du Stabiacciu et ses rives sont très homogènes. La végétation rivulaire est uniquement composée d'eucalyptus. Aucun peuplement d'aulnes ou de saules, susceptible d'apporter une diversité biologique, n'est présent.

Inventaire IBGN au niveau du fleuve U Stabiacciu :



Figure 7 : Stations de prélèvement IBGN réalisés au niveau du fleuve U Stabiacciu

Concernant la station en amont du rejet actuel, l'analyse des prélèvements a révélé la présence de trois taxons indicateurs seulement, la famille des *Chironomidae*, des *Gammaridae* et des *Baetidae*. A noter la présence d'oligochètes (taxon non indicateur).

Concernant les stations au niveau du rejet et en aval du rejet, l'analyse des prélèvements a révélé la présence de deux taxons indicateurs seulement, la famille des *Chironomidae* et des *Gammaridae*. A noter également la présence d'oligochètes (taxon non indicateur).

Les résultats concernant les trois stations de prélèvements sont sensiblement les mêmes :

- La présence de taxons indicateurs polluo-résistants signifie une mauvaise qualité physico chimique de l'eau.
- La faible variété taxonomique (inférieure à 6 taxons) signifie un milieu de vie (micro-habitats) du cours d'eau non diversifié.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Inventaire au niveau du fleuve U Stabiacciu :

Une seule espèce patrimoniale a été recensée (suite à la réalisation d'une pêche électrique) : l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*). L'anguille est classée en danger critique d'extinction sur les listes rouges des espèces menacées mondiale de l'IUCN, européenne de l'IUCN et des poissons d'eau douce de France métropolitaine. En outre, il s'agit d'une espèce réglementée à l'échelon international par la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est (Convention OSPAR)

La présence du mulot (*Mugil* sp.) est également importante (des alevins aux gros géniteurs). Des carpes communes (*Cyprinus carpio*), des loups (*Dicentrarchus labrax*) et gambusies (*Gambusia affinis*) ont également été retrouvés.

La qualité de l'habitat semble peu propice aux espèces patrimoniales à l'exception de l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) (altitude, salinité...).

La présence d'embâcles le long des berges est un habitat propice à l'anguille.

En ce qui concerne la granulométrie, le lit de la rivière est constitué majoritairement de sables grossiers avec un colmatage de vase plus important le long des berges. La ripisylve est présente.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Incidences du projet sur les zonages écologiques :

Le point de rejet des eaux traitées par la STEP est situé au sein d'une ZNIEFF et d'un site Natura 2000 désigné pour la remarquabilité des zones humides et de l'embouchure du Stabiacciu. En outre, le Stabiacciu joue un rôle de corridor écologique pour la faune et la flore ayant justifié la désignation de ces zonages écologiques.

Aucun travail (curage, terrassement, défrichage, etc.) ne remettant en cause l'intégrité du Stabiacciu n'est prévu dans le projet. De plus, le rejet des eaux traitées n'est prévu qu'en période hivernale. En période d'étiage, le rejet de la STEP sera infiltré au niveau de la ZRI de l'hippodrome.

Enfin l'amélioration du traitement des eaux usées grâce à la mise à niveau de la STEP contribuera significativement à améliorer la qualité des eaux du Stabiacciu et des zones humides inscrites en ZNIEFF et Natura 2000. En effet le principe de traitement de Bioréacteur à Membranes est un traitement très poussé comparé aux autres filières, en plus d'être une filière relativement compacte. Il s'agit en outre d'une technologie mature autant en termes de développement, qui se poursuit depuis de nombreuses années, qu'en termes d'utilisation, puisqu'elle équipe aujourd'hui plusieurs stations en Europe ; il s'agit donc d'une solution fiable. Enfin, la production de boues est plus faible qu'avec une filière à boues activée plus conventionnelle et le procédé du bioréacteur à membrane s'adapte bien aux variations de charges entrantes.

Par conséquent l'impact sur les zones naturelles (ZNIEFF et Natura 2000) sera positif : L'amélioration du traitement des eaux usées contribuera à améliorer la qualité des eaux du Stabiacciu.

Incidences du projet sur les habitats naturels :

Les habitats recensés sont non remarquables, communs et banals en Corse. Aucuns travaux (curage, terrassement, défrichage, etc.) affectant la qualité des habitats naturels ne sont prévus dans le projet. Par conséquent, aucun impact négatif du projet n'est pressenti.

Incidences sur la flore :

Présence du Tamarix africana : Espèce protégée, déterminante pour les ZNIEFF de Corse, mais non menacée. Aucun travail (curage, terrassement, défrichage, etc.) susceptible d'engendrer une destruction des spécimens de Tamarix africana n'est prévu dans le projet au niveau du site de rejet des eaux traitées sur les rives du Stabiacciu. Par contre, un pied était présent au sein de la STEP actuel lors de l'inventaire. Si aucune précaution n'est prise, une coupe de ce spécimen pourrait être constatée.

Aucun impact négatif du projet n'est pressenti à condition qu'une attention soit porter pour assurer la protection des Tamaris d'Afrique présents sur et à proximité des emprises du projet.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Incidences sur la faune :

La diversité faunistique observée est très faible. Des espèces d'oiseaux protégées sont nicheuses dans l'aire d'étude mais il s'agit d'espèces très communes. Idem pour l'unique espèce d'amphibien observée. Aucun reptile, mammifère ou insecte patrimonial n'a été observé.

La présence de l'anguille d'Europe - espèce menacée (listes rouges) - apporte un enjeu notable au cours d'eau.

Aucun travail (curage, terrassement, défrichage, etc.) affectant la qualité des habitats des espèces animales ou risquant une destruction de spécimens (nichées, pontes, etc.) n'est prévu dans le projet.

Par ailleurs, l'amélioration du traitement des eaux usées grâce à la mise à niveau de la STEP contribuera significativement à améliorer la qualité des eaux du Stabiacciu, ce qui est très favorable à la faune piscicole.

De plus, le site actuel du rejet ne constitue pas une zone de pêche privilégiée. Avec les rendements d'épuration projetés, il n'y aura pas d'impact supplémentaire à la situation actuelle. L'environnement actuel sera conservé, tout comme les activités.

Par conséquent l'impact est nul sur la faune, et positif pour la faune piscicole.

Incidences sur la qualité du cours d'eau du Stabiacciu :

Aucun travail (curage, terrassement, défrichage, etc.) ne remettant en cause l'intégrité du Stabiacciu n'est prévu dans le projet. Par ailleurs, l'amélioration du traitement des eaux usées grâce à la réhabilitation de la STEP contribuera significativement à améliorer la qualité des eaux du Stabiacciu.

De plus, pendant la phase travaux, les paramètres de qualité du rejet seront conservés. La continuité de service sera assurée par la filière physico-chimique. L'ensemble des effluents sera traité au niveau de cette filière pendant toute la durée des travaux.

Par conséquent l'impact est nul voire positif sur la conservation des habitats aquatiques.

Le projet permettra donc de réduire l'impact qualitatif du rejet sur ce milieu récepteur. Cet objectif est en cohérence avec le SDAGE.

L'actuelle station en est zone inondable. Le projet conservera l'emplacement de l'actuelle station. La mise en place de nouveaux bassins de traitement peut engendrer un rehaussement local de la ligne d'eau. L'éloignement de la station avec les habitations est suffisant pour éviter l'impact du projet sur les habitations (situées à environ 100m).

Les prescriptions techniques du PPRi permettent d'adapter les objectifs du PGRI au bassin versant du Stabiacciu. En respectant le règlement du PPRi, le projet sera en cohérence avec le PGRI.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Incidences sur le milieu humain :

Des nuisances sonores au niveau du chantier de la station pourront être occasionnées par le passage des véhicules de chantier (risques de vibrations) et le fonctionnement des engins. Les travaux à l'origine de nuisances seront limités dans le temps.

Pendant la phase travaux, le chantier ne créera pas de nuisances visuelles notables en raison de l'environnement et de son éloignement avec les habitations.

La station sera située à plus de 100 m des habitations. Son environnement direct est composé des industries locales (abattoir, déchèterie). La seule gêne pour les habitants sera liée à une circulation d'engins plus fréquente pendant la durée des travaux, sur la route d'accès à la station (route de Palombaggia).

Des nuisances olfactives supplémentaires, liées au traitement des effluents pendant les travaux de réhabilitation de la station, pourraient éventuellement apparaître lors de la continuité de service et des interruptions électriques. Ces nuisances olfactives seront provisoires et limitées.

Concernant le rejet dans le Stabiacciu, la possibilité d'odeurs reste envisageable au niveau de l'exutoire.

Les engins en mauvais état peuvent aussi générer des odeurs (pot d'échappement par exemple). Ces nuisances olfactives seront provisoires et limitées.

Lors des déplacements des engins, les travaux pourront entraîner, particulièrement s'ils sont effectués en période estivale (lorsque les précipitations sont minimales), des vols de poussières sur les abords de la station : au niveau des chemins de terre.

Les habitations les plus proches sont suffisamment éloignées pour ne pas être atteintes par les particules de poussière. Les vols de poussières occasionnés par le chantier seront minimes et limités. Il n'y aura pas d'atteinte sur le Stabiacciu.

Concernant l'intégration paysagère du projet, La station actuelle est déjà camouflée par les arbres à l'entrée de la station. Le voisinage proche est l'abattoir et la recyclerie. L'entrée de la station est délimitée par un portail. L'installation sera délimitée par une clôture. L'accès à chaque ouvrage sera possible pour faciliter l'accès des véhicules d'entretien. De plus la sobriété, la simplicité, les matériaux durables et locaux ont été privilégiés dans la conception du projet. Les prescriptions seront intégrées au cahier des charges pour la consultation. Ainsi, des arbres et des arbustes sont prévus. Les zones restantes seront enherbées et les talus agrémentés de paillage pour l'insertion de quelques plantes demandant aucun entretien particulier.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

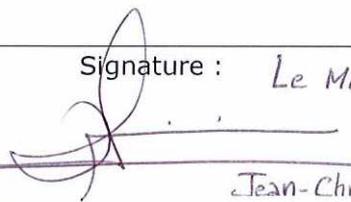
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

■ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

□ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : PORTO-VECCHIO	Signature : Le Maire
Le (date) : 02/12/2021	 Jean-Christophe ANGELINI



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

➤ Consultez) sur le site internet de la DREAL Corse la brochure natura 2000 (janv 2010) (valable pour toutes les autres régions

➤ Visitez le site internet Portail Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR832.html>

➤ Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) : <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>